

# MAIRIE DE VERT

Département des Yvelines (78930) – Arrondissement de Mantes La Jolie – Canton de Guerville  
Communauté d'Agglomération de Mantes En Yvelines (CAMY)

## ARRETE

### ARRETE PERMANENT d'INTERDICTION de STATIONNEMENT

« HORS CASE » Rue de la Cressonnière et Rue de la Libération »

« sur les TROTTOIRS » Rue de la Cressonnière »

*Le Maire de la Commune de Vert,*

VU le Code des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants et L.2213-1 et suivants,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté municipal en date du 08/09/2011,

**CONSIDERANT qu'en raison des difficultés de circulation et des problèmes de sécurité engendrés par le manque de civilité, il y a lieu de préciser l'organisation du stationnement des véhicules dans la Rue de la Cressonnière et de la Rue de la Libération,**

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement « Hors Case » est strictement interdit Rue de la Cressonnière et Rue de la Libération.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement « sur les Trottoirs » est strictement interdit Rue de la Cressonnière.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant et sanctionné au sens des dispositions du Code de la Route.

**ARTICLE 4 :** Le Maire de la Commune de Vert, le Commandant de La Brigade de Gendarmerie de Guerville et de Septeuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 08/09/2011.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes La Jolie
- Monsieur le Directeur des Routes et des transports subdivision Nord-Ouest de Mantes la Jolie.
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines de Magnanville.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806470-20150223-A-23022015-AI

Date de télétransmission : 23/02/2015

Date de réception préfecture : 23/02/2015

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jocelyne REYNAUD-LEGER

VERT, le 23 Février 2015

